

Conseil des commissaires

À une réunion ajournée du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, tenue le 27 janvier 2014, à dix-neuf heures, à son centre administratif situé au 70, rue des Oblats Est, Rouyn-Noranda, Québec, sont présents :

Doris Bergeron (13)	Steve Jolicoeur (parent)
Clément Bernier (6)	Martine Larose (10)
Daniel Camden (2)	Marcel Larouche (3)
Claudette Carignan (14)	Arthur Leclerc (parent)
Suzelle Charbonneau (11)	Louise Tanguay-Dubé (5)
Yves Dumulon (4)	James Slobodian (7)
Gilles Gendron (12)	

Sont absents : Henri Bégin (9), Étienne Lapierre (1) et Claudette Latreille (15)

Tous commissaires formant quorum, sous la présidence de Jean-Pierre Frelas (8)

Assistent aussi à la réunion :

Yves Bédard, directeur général

Lyne Garneau, secrétaire générale

Martial Drolet, directeur du Service des ressources financières

Jocelyne Hurtubise, directrice du Service de la formation générale des adultes

Anne- Frédérique Karsenti, directrice du Service de l'enseignement

Paul-Ange Morin, directeur du Service des ressources humaines

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yves Dumulon, appuyé par Louise Tanguay-Dubé d'adopter l'ordre du jour, ce qui est résolu à l'unanimité.

À ce moment, M. Frelas s'adresse au public en spécifiant que les demandes verbales ont été traitées le 20 janvier 2014, avant l'ajournement de la rencontre, mais qu'à ce moment compte tenu du point 5.1 les citoyens du secteur Cloutier, Rollet, Montbeillard peuvent s'exprimer. Une seule personne s'adresse aux membres du conseil des commissaires.

5. Décision (point nécessitant une résolution)

5.1 Fermeture des écoles de Rollet et de Montbeillard

Considérant le rôle du conseil des commissaires de veiller à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par la commission scolaire (Loi sur l'instruction publique art.176.1);

Considérant le rôle du conseil des commissaires de s'assurer de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose la commission scolaire (Loi sur l'instruction publique art.176.1);

Considérant la mission de l'école d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves (Loi sur l'instruction publique art.36);

Considérant la « Politique de maintien et de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école » (P-14-DG);

Conseil des commissaires

Considérant l'historique de décroissance du secteur Cloutier, Rollet, Montbeillard;

Considérant les 12 aspects analysés, en collaboration avec divers intervenants que l'on retrouve dans le document « Instruire, qualifier, socialiser »;

Considérant les analyses effectuées qui ont soulevé les éléments suivants :

- la réorganisation dans un seul bâtiment assurerait une stabilité à long terme (une pérennité) pour l'ensemble des élèves et répondrait à la demande de parents;
- la réorganisation dans un seul bâtiment permettrait une meilleure gestion du temps pour les services spécialisés;
- la réorganisation dans un seul bâtiment permettrait d'offrir un service de garde;

Considérant le nombre d'élèves du secteur de Cloutier, Rollet, Montbeillard;

Considérant que seul le bâtiment de Cloutier a la capacité d'accueillir tous les élèves du secteur de Cloutier, Rollet, Montbeillard même s'il devait y avoir une augmentation de la clientèle;

Considérant le problème de l'eau non potable dans les bâtiments de Rollet et de Montbeillard et les coûts importants que la Commission scolaire devrait engager pour régler le problème;

Considérant que l'eau dans le bâtiment de Cloutier est potable;

Considérant les diverses consultations obligatoires qui ont été tenues dans un processus de fermeture d'école en lien avec la politique P-14-DG;

Considérant l'appui favorable du comité de parents lors de la rencontre du 13 novembre 2013;

CC-1965

Il est proposé par Clément Bernier, appuyé par James Slobodian, de procéder à la fermeture de deux bâtiments (Rollet et Montbeillard) faisant partie de l'école de Cloutier - de Rollet - de Montbeillard à compter du 1^{er} juillet 2014 et d'affecter définitivement les élèves de ce secteur au bâtiment de Cloutier, ce qui est résolu à l'unanimité.

11. Levée de la réunion

CC-1966

Il est proposé par Louise Tanguay-Dubé, appuyée par Claudette Carignan, de lever la réunion, ce qui est résolu à l'unanimité.

Il est 19 h 20 lorsque se termine la réunion.

Jean-Pierre Frelas,
Président

Lyne Garneau,
Secrétaire générale